



ANNEXE II

ACCORD ENTRE LES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS-UNIS ET DU CANADA POUR LE FINANCEMENT ET L'EXPLOITATION DE LA STATION MÉTÉO-FLOTTANTE B

Les Etats-Unis d'Amérique mettront en service et exploiteront la station. Le Canada aura la possibilité soit d'assurer pour moitié la mise en service et l'exploitation de la station, soit de contribuer à ces opérations de quelque autre manière agréant également aux deux gouvernements.

ANNEXE III

ACCORD ENTRE LES GOUVERNEMENTS DE LA SUÈDE, DU ROYAUME-UNI ET DE LA NORVÈGE POUR LE FINANCE- MENT ET L'EXPLOITATION DE LA STATION MÉTÉO-FLOTTANTE M

La Norvège exploitera la station.

La Suède contribuera aux frais de l'exploitation pour 43 pour cent.

Le Royaume-Uni contribuera aux frais de l'exploitation pour 35 pour cent.

La Norvège contribuera aux frais de l'exploitation pour 22 pour cent.

La Suède sera autorisée à se libérer de ses obligations en fournissant 50 pour cent du personnel météorologiste.

Le Royaume-Uni et la Suède seront autorisés, après accord avec la Norvège, à se libérer soit totalement soit partiellement de leurs obligations en nature plutôt qu'en espèces.

ANNEXE IV

ACCORD ENTRE LES GOUVERNEMENTS DE LA BELGIQUE ET DES PAYS-BAS POUR LE FINANCEMENT ET L'EXPLOITATION DE LA STATION MÉTÉO-FLOTTANTE K

Les Gouvernements de la Belgique et des Pays-Bas mettront en service et exploiteront la station chacun pour moitié.